**Zeitschrift:** Archives héraldiques suisses = Schweizer Archiv für Heraldik = Archivio

araldico svizzero: Archivum heraldicum

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

**Band:** 108 (1994)

Heft: 1

Artikel: Procès-verbal de la 102e Assemblée générale, le 5 juin 1993. à la Salle

du Grand Conseil de l'Ancien hôtel de ville (Rathausbogen) de

Schafhouse

Autor: [s.n.]

**DOI:** https://doi.org/10.5169/seals-745836

# Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

## **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

# Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF:** 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# Procès-verbal de la 102<sup>e</sup> Assemblée générale, le 5 juin 1993, à la Salle du Grand Conseil de l'Ancien hôtel de ville (Rathausbogen) de Schafhouse

Présidence: M. Gregor Brunner, président. Présents: 48 membres et 25 invités.

Excusées: 23 personnes.

Ouverture de séance à 14 h. 45 et propos de bienvenue par le président, qui salue tout particulièrement MM. Josef M. Galliker, ancien président et membre d'honneur de la SSH, Rainer Bolliger, maître de la Guilde des Héraldistes de Zurich, Bernard Boulens, président de la Société héraldique de Genève, et le Dr Hans Lieb, archiviste cantonal de Schafhouse, ainsi que M. et Mme M. et A. Medvedev, de St-Petersbourg, invités de Mgr Bruno B. Heim.

Scrutateurs: MM. August Arbeth et Armin Ger-

### 1. Procès-verbal de la 101e Assemblée générale, le 13 juin 1992, au *Schönes Haus* de Bâle

La lecture n'en est pas donnée, vu sa publication dans *AHS*, 1993-I, p. 87. Il n'appelle aucune remarque et il est accepté.

# 2. Rapport présidentiel pour l'année 1992

La lecture n'en est pas donnée, vu sa publication dans *AHS*, 1993-I, pp. 80–86.

Le président rappelle toutefois les noms des membres décédés en 1992 et il demande à l'assemblée de se lever en leur honneur. Il adresse ensuite ses remerciements à MM. Günter Mattern, rédacteur en chef, au soussigné, à Olivier Clottu et au prof. Jürg Bretscher pour le numéro spécial des AHS, publié à l'occasion des 700 ans de la Confédération et du centenaire de la SSH et qui permet de marquer d'une pierre blanche l'année 1992 dans l'histoire de notre Société. Le rapport présidentiel est accepté.

# 3. Index général des *Archives Héraldiques Suisses* à partir de 1977

Par la voix du prof. Bretscher, le comité requiert l'aide des membres: 3 index généraux existent déjà. Pour «le meilleur périodique héraldique (scientifique) au monde», il faut compléter l'index existant. On recherche: un collaborateur germanophone, un francophone. Délai de réalisation: les cinq années à venir.

Personne ne demandant la parole, le président réitère cet appel.

#### 4. Comtes

a) Les comptes de l'exercice 1992 sont publiés dans AHS 1993-I, pp. 88–89, avec des explications dans le

rapport présidentiel. Aucune question n'est posée à leur suiet.

b) Le rapport des vérificateurs de comptes, également publié dans AHS 1993-I, p. 90, est lu par le président.

c) Les comptes et le rapport sont approuvés à l'unanimité. Décharge est donnée au trésorier.

d) L'ajustement du budget de 1993, pour liquider au bilan le poste «frais d'impression pour le numéro jubilaire» en élevant le poste «Fonds-Zuweisungen» de CHF 8500.— à CHF 14000.—, est adopté à l'unanimité

Le budget 1994, sans augmentation du montant des cotisations, est accepté à l'unanimité. Acclamation à l'adresse du trésorier.

### 5. Divers

a) Le président annonce la réédition, par la Banque cantonale de Zurich (ZKB), d'une plaquette consacrée à l'héraldique des familles zurichoises (Zürcher Wappenkunde).

b) Josef M. Galliker, ancien président, dit son émerveillement devant le résultat et l'état des comptes, pour lesquels il demande l'acclamation de l'Assemblée à l'adresse du comité. Dont acte. Il met en venter le n° 3 des Cahiers de la Schweizerische Stiftung für Wappen und Fahnen, ainsi que les quatre derniers cahiers complets de la série Hag/Boesch et quelques autres publications.

Le président donne son appui aux offres de M. Galliker.

c) «M. Walter Strub ne demande pas la parole», signale et souligne le président.

d) Sur proposition du comité, pour services rendus lors de l'élaboration et de la publication du n° spécial de 1991, le soussigné est nommé membre d'honneur par acclamation.

#### 6. Lieu et date de la 103<sup>e</sup> Assemblée générale

Proposition du comité: Genève, les 4 et 5 juin 1994 (Pentecôte: 22.5.).

M<sup>me</sup> Yvette Matzinger prononce, en allemand, quelques mots de bienvenue pour cette manifestation future. Elle est chaleureusement applaudie. Le président considère ces applaudissements comme une approbation. Il adresse à l'assemblée quelques paroles de remerciements ainsi que ses vœux de bon séjour à Schafhouse. Il annonce, pour terminer, la visite de la ville guidée par M. Hans Lieb. La séance est levée à 15 h. 20.

Le rédacteur du procès-verbal: Gaëtan Cassina